



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle

Question écrite n° 2742

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice sur la profonde deception de l'ensemble de la population et des elus du secteur de Boulay a l'annonce de l'abandon du projet de construction d'un centre de detention de 400 places alors que de nombreuses reunions de travail en presence des responsables prefectoraux, de la direction des equipements collectifs, et des responsables des services penitenciers ont d'ores et deja eu lieu et que la demande de permis a ete deposee le 6 juin dernier. Il lui rappelle que cette decision est d'autant moins comprehensible que l'Etat est propriétaire du terrain retenu pour cette realisation d'une superficie de 11 hectares 36 ares, merveilleusement situe a la peripherie de la ville et totalement viabilise et que ce projet permettrait d'apporter des solutions aux problemes de l'emploi de cette zone particulierement touchee par le chomage et pour laquelle M le ministre delegue charge de l'aménagement du territoire et la Datar cherchent des solutions de creations d'emplois. Il lui demande de bien vouloir reprendre le projet de Boulay dans le programme gouvernemental.

Texte de la réponse

Reponse. - Le precedent gouvernement avait retenu un programme de construction sur fonds publics, dit « programme 15 000 » concernant six nouvelles maisons d'arret et vingt-trois nouveaux centres de detention @ batir en trois ans sur la base de 4 050 millions de francs d'autorisation de programmes inscrits au budget 1988. Un reexamen de ce programme a du etre opere, d'une part, pour mieux repondre aux besoins judiciaires et aux caracteristiques de la population penale ainsi que pour mettre davantage l'accent sur les alternatives a l'emprisonnement ; d'autre part, en raison des insuffisances constatees dans le plan de financement de l'operation. Il a donc ete decide de poursuivre cette importante operation mais d'operer les modifications suivantes : construction de sept maisons d'arret, onze centres de detention, six centres penitentiaires (a la fois maison d'arret et centres de detention), une maison centrale, neuf centres de semi-liberte, dont les mises en service devraient intervenir entre fin 1989 et fin 1991. Au total, 13 000 places seront construites qui permettront de moderniser le parc penitentiaire et de fermer progressivement les etablissements penitentiaires les plus vetustes et les plus inadaptés. La realisation de quatre centres de detention ne sera donc pas poursuivie, dont celui prevu a Boulay qui, compte tenu des besoins actuels et des perspectives d'evolution de la population penale dans l'Est du pays, ne constitue pas une priorite.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2742

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2572